

Étiquetage des denrées alimentaires

 Alimentation et Agriculture

Mots clés

alimentation étiquetage réglementation

Les denrées alimentaires présentées à la vente doivent proposer un étiquetage clair et précis afin d'informer au mieux le consommateur. Ce dossier de la DGCCRF précise les obligations du professionnel en matière d'étiquetage des denrées alimentaires (préemballées ou non).

Consulter le dossier

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/...>

 Mise à jour de
cette page :
30/11/2020

 Textes
réglementaires

Format :

[Dossier de
connaissances ou
d'information](#)

 **Année :**
2019

Auteur :

Direction générale
de la concurrence,
de la consommation
et de la répression
des fraudes

Editeur :

Direction générale
de la concurrence de
la consommation et
de la répression des
fraudes